

## AVIS DE LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO AUX CLIENTS DE LA CORPORATION DE DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE DE HEARST

La Corporation de distribution électrique de Hearst a déposé une requête en vue de hausser ses tarifs de distribution d'électricité.  
**Soyez mieux renseigné. Donnez votre opinion.**

La Corporation de distribution électrique de Hearst a déposé une requête auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario en vue de hausser ses frais de 4,18 \$ par mois pour le consommateur résidentiel moyen à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015. D'autres clients, dont des entreprises, pourraient aussi être touchés.

### LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO TIENDRA UNE AUDIENCE PUBLIQUE

La Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) tiendra une audience publique en vue d'examiner la requête de la Corporation. Elle interrogera l'entreprise sur son besoin d'augmenter ses tarifs. Elle entendra également les arguments des personnes et des groupes qui représentent les clients de la Corporation. À la fin de cette audience, la CEO décidera si elle accordera une augmentation, le cas échéant.

Les distributeurs comme la Corporation demandent en général un examen complet de leurs tarifs tous les cinq ans. Tous les changements de tarifs pour les années intermédiaires sont faits par l'application d'une formule liée à l'inflation et à d'autres facteurs destinés à promouvoir l'efficacité. Il est possible que vous ne receviez aucun avis des changements de tarifs faits par l'application de cette formule.

La CEO est un organisme public indépendant et impartial. Elle rend des décisions qui servent l'intérêt public. Son but est de promouvoir un secteur d'énergie viable et rentable financièrement qui vous offre des services énergétiques fiables à un coût raisonnable.

### SOYEZ RENSEIGNÉ ET DONNEZ VOTRE OPINION

Vous avez le droit de recevoir des renseignements concernant cette requête et de participer au processus.

- Vous pouvez consulter la requête de la Corporation sur le site de la CEO.
- Vous pouvez présenter une lettre de commentaires qui sera examinée durant l'audience.
- Vous pouvez participer activement à l'audience (à titre d'intervenant). Inscrivez-vous d'ici le **4 août 2015** ou l'audience sera entamée sans votre participation et vous ne recevrez aucun autre avis concernant cette instance.
- Vous pouvez passer en revue la décision rendue par la CEO et ses justifications sur notre site Web, à la fin du processus.

### SOYEZ MIEUX RENSEIGNÉ

Les frais proposés concernent les services de distribution de la Corporation. Ils font partie des frais de livraison, un des cinq éléments figurant sur votre facture d'électricité. Le numéro de ce dossier est **EB-2014-0080**. Pour en savoir plus sur cette audience, sur les démarches à suivre pour présenter des lettres ou pour devenir un intervenant, ou encore pour accéder aux documents concernant ce dossier, veuillez sélectionner le numéro de dossier **EB-2014-0080** dans la liste publiée sur le site Web de la CEO : [www.ontarioenergyboard.ca/notice](http://www.ontarioenergyboard.ca/notice). Vous pouvez également adresser vos questions à notre centre de relations aux consommateurs au 1 877 632-2727.

### AUDIENCE ORALE OU ÉCRITE

Il existe deux types d'audience à la CEO : orale et écrite. La Corporation a déposé une requête d'audience écrite. La CEO étudie actuellement cette requête. Si vous croyez qu'une audience orale doit avoir lieu, vous pouvez écrire à la CEO pour expliquer pourquoi au plus tard le **4 août 2015**.

### CONFIDENTIALITÉ

Si vous présentez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu des documents que vous allez déposer auprès de la CEO seront versés au dossier public et publiés sur le site Web de la CEO. Toutefois, votre numéro de téléphone, votre adresse personnelle et votre adresse courriel seront tenus confidentiels. Si vous êtes une entreprise, tous vos renseignements demeureront accessibles au public. Si vous faites une requête de statut d'intervenant, tous vos renseignements seront du domaine public.

Cette audience sera tenue en vertu de l'article 78 de la Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario, L.O. 1998 chap. 15 (annexe B).



Ontario

Ontario Energy Board / Commission de l'énergie de l'Ontario



LA CORPORATION DE  
ÉLECTRIQUE DE HEARST

## INTERRUPTION ÉLECTRIQUE

Date : Dimanche 26  
De: 7h00 à 17h00

Pour tous les clients de la Corporation de distribution électrique de Hearst

Hydro One interrompra le service d'électricité pour effectuer des travaux d'entretien à leurs installations.

Nous nous excusons pour cette interruption.



Conseil scolaire public du Nord-Est

### DEMANDE DE SERVICE – SEULEMENT LE PROGRAMME AVANT/APRÈS

Le Conseil scolaire public du Nord-Est des entrepreneurs autofinancés à service pour le programme avant/après

École publique **Passerelle**  
75, 9<sup>e</sup> rue, Hearst, ON

Vous pouvez vous renseigner sur les services en envoyant un courriel à [linda.lacroix](mailto:linda.lacroix@cspe.ca)

Les soumissions doivent être déposées clairement identifiées « **Proposition Service Jeunesse** » avant 14 h, le 7 août 2015.

Linda Lacroix  
Surintendante de l'éducation  
Conseil scolaire public du Nord-Est  
C.P. 3600, 820 promenade  
North Bay, ON P1A 2S1

Denis Labelle, DHA  
Président

Simone  
Directrice

Vous recherchez un  
titre rare ou épuisé?

Visitez nous au  
[www.abebook.com](http://www.abebook.com)

- livres français
- jeux éducatifs



Nous livrons  
partout au  
Canada et à  
l'étranger!

**Librairie**  
le Nord

Omer Cantin, libraire  
813, rue George • Hearst On  
866-554-8737 • 705-372-1233  
[le nord@le nord.on.ca](mailto:le nord@le nord.on.ca)